

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **10 (1865)**

Heft (1): **Supplément au No 1 de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SUPPLÉMENT AU N° 1 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE.

ACTES OFFICIELS.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des cantons les quatre circulaires ci-dessous concernant respectivement :

- 1° Les écoles de tir d'infanterie en 1864 ;
- 2° L'offre d'un certain nombre de chevaux de la régie fédérale pendant l'hiver ;
- 3° L'introduction du nouvel armement dans les corps de l'infanterie ;
- 4° Les frais d'entretien et de réparation des nouvelles bouches à feu rayées.

Berne, 3 novembre 1864.

Très honorés Messieurs ,

Nous avons l'honneur de vous transmettre les renseignements suivants sur les trois cours de l'école fédérale de tir pour les officiers et sous-officiers de l'élite d'infanterie, qui ont eu lieu à Bâle dans le courant de l'année 1864.

Nous avons chargé de l'inspection de ces cours M. le colonel fédéral Schwarz et nous avons remis le commandement et la direction de l'instruction à M. le lieutenant-colonel van Berchem.

Le premier cours, du 6 au 25 juin, était destiné aux officiers des bataillons n°s 1 à 42 ; il a été suivi par 43 officiers, dont 6 capitaines, 6 lieutenants, 31 sous-lieutenants.

Le second cours, du 11 au 24 septembre, était destiné aux sous-officiers des bataillons n°s 1 à 42 ; il a été suivi par 43 sous-officiers, dont 1 adjudant, 7 sergents-majors, 20 sergents, 15 caporaux.

Le troisième cours, du 2 au 15 octobre, était destiné aux sous-officiers des bataillons n°s 43 à 84 ; il a été suivi par 43 sous-officiers, dont 6 sergents-majors, 24 sergents, 15 caporaux.

Nous avons adjoint au commandant de l'école comme instructeurs de seconde classe : pour le cours n° 1 quatre et pour les cours n°s 2 et 3 six instructeurs d'infanterie pris parmi ceux qui ont suivi la classe spéciale du tir de l'école des instructeurs.

M. le capitaine fédéral Marcuard, attaché à l'école comme adjudant, était chargé du matériel et du contrôle du tir.

Il y avait en outre pour chaque cours un marqueur-chef et le nombre nécessaire de plantons et de tambours.

Le personnel de l'école était logé à la caserne de Klingenthal.

Les dispositions nécessaires avaient été prises à la Schützenmatte pour en faire une place d'exercice et de tir très commode.